

## SOMMET MONDIAL 2005

RÉUNION PLÉNIÈRE DE HAUT NIVEAU | 14-16 SEPTEMBRE 2005



## ❖ LES DIRIGEANTS MONDIAUX INVITÉS À SIGNER OU RATIFIER LES GRANDS TRAITÉS INTERNATIONAUX LORS DU SOMMET DE 2005 LE TRAITÉ CONTRE LE TERRORISME NUCLÉAIRE SERA OUVERT À LA SIGNATURE

Le secrétaire général des Nations Unies Kofi Annan a invité les chefs d'Etat et de gouvernement participant au Sommet mondial de 2005 à saisir cette opportunité pour signer, ratifier ou accéder aux grands traités internationaux dont est dépositaire le Secrétaire général. Ceci fait suite à l'initiative lancée lors du Sommet du Millénaire de 2000, devenue depuis une cérémonie des traités annuelle lors de l'ouverture de l'Assemblée générale.

Au lieu d'avoir trait à certains aspects particuliers du droit international, comme cela a été le cas par le passé, les traités sélectionnés dans le cadre de l'événement de cette année reflètent ce que le Secrétaire général a nommé « le principal enjeu du vingt et unième siècle » — « accéder à une nouvelle et plus large compréhension ... de ce que signifie la sécurité collective ». Dans la lettre qu'il a adressée aux chefs d'Etat et de gouvernement pour les inviter à participer à l'événement de cette année, le Secrétaire général écrit : « Nous vivons dans un monde où nous sommes plus que jamais liés les uns aux autres. Les destinées des peuples partout dans le monde et les menaces auxquelles ils sont exposés sont indissociables; et, comme l'a relevé le Groupe de personnalités de haut niveau [sur les menaces, les défis et le changement], "nous sommes tous responsables de la sécurité les uns des autres". »

Les 32 traités qui seront présentés lors de la cérémonie de cette année couvrent une large gamme de questions qui inclut notamment les droits de l'homme, les réfugiés, les problèmes pénaux, le terrorisme, le crime organisé et la corruption, l'environnement (notamment le Protocole de Kyoto), le droit de la mer, le désarmement et la santé — tous faisant partie du cadre juridique aidant à maintenir les règles et les normes convenues au niveau international. Au cours de la cérémonie de cette année, la Convention internationale pour la répression des actes de terrorisme nucléaire, adoptée récemment, sera officiellement ouverte à la signature. La Convention des Nations Unies contre la corruption, qui a été adoptée en 2003, n'a plus besoin que d'une seule ratification pour prendre effet, et cent pays auront bientôt ratifié ou auront accédé au Statut de Rome de la Cour pénale internationale.

### LES TRAITÉS ONT UN IMPACT SUR DES MILLIONS DE VIES CHAQUE JOUR

Dans la préface de la brochure préparée pour la cérémonie, *Thème 2005 : faire face aux défis mondiaux*, le Secrétaire général présente les quelques cinq cents traités dont il est le dépositaire comme « un impressionnant cadre normatif qui constitue l'une des plus importantes réussites des Nations Unies ». Et il souligne qu'à partir de ce cadre international de règles définies par les traités un nombre incalculable d'activités quotidiennes sont menées par les Etats, les entreprises et les individus — des activités incluant les transports et le fret maritime, la pêche industrielle, les télécommunications, les transactions financières et l'arbitrage commercial, parmi tant d'autres.

En augmentant l'adhésion à — et l'application — des traités, la règle du droit international s'en trouvera renforcée, et la protection des droits des peuples autour du monde améliorée. Le Secrétaire général considère la promotion de la règle du droit comme l'une de ses principales responsabilités, et, chaque année lors de la cérémonie, il exhorte les dirigeants mondiaux à s'impliquer de nouveau dans la construction d'un cadre de traités multilatéraux.

Les chefs d'Etat et de gouvernement ainsi que les ministres des affaires étrangères n'ont pas besoin « des pleins pouvoirs » pour agir dans ce domaine; ils peuvent prendre rendez-vous à n'importe quel moment au cours des trois journées du Sommet pour n'importe quel traité déposé auprès du Secrétaire général de l'ONU. Un endroit a été réservé à cet effet, près de l'entrée des délégués dans le bâtiment de l'Assemblée générale.

*Les correspondants accrédités sont invités à consulter les informations mises à jour sur les différentes actions prévues au niveau des traités ainsi que les statuts des différents traités internationaux sur le site officiel de l'ONU : <http://untreaty.un.org>. [Nom d'utilisateur : traité (treaty), mot de passe : 12345]*

*Pour toute information supplémentaire, merci de contacter Palitha Kohona, chef de la Section des traités au Bureau des affaires juridiques, au 1 212 963-5048, ou, au Département de l'information, Ellen McGuffie, au 1 212 963-0499, ou Edoardo Bellando, au 1 212 963-8275, courriel : [mediainfo@un.org](mailto:mediainfo@un.org).*

## LISTE DES 32 TRAITÉS MULTILATÉRAUX FAISANT FACE AUX DÉFIS MONDIAUX

### DROITS DE L'HOMME

- » Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (New York, 16 décembre 1966)\*
- » Pacte international relatif aux droits civils et politiques (New York, 16 décembre 1966)\*
- » Protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits civils et politiques (New York, 16 décembre 1966)\*
- » Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide (New York, 9 décembre 1948)
- » Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants (New York, 10 décembre 1984)\*
- » Protocole facultatif se rapportant à la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants (New York, 18 décembre 2002)\*
- » Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille (New York, 18 décembre 1990)\*
- » Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés (New York, 25 mai 2000)\*
- » Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants (New York, 25 mai 2000)\*

### RÉFUGIÉS

- » Convention relative au statut des réfugiés (Genève, 28 juillet 1951)
- » Protocole relatif au statut des réfugiés (New York, 31 janvier 1967)

### QUESTIONS PÉNALES

- » Statut de Rome de la Cour pénale internationale (Rome, 17 juillet 1998)
- » Accord sur les privilèges et immunités de la Cour pénale internationale (New York, 9 septembre 2002)
- » Convention sur la sécurité du personnel des Nations Unies et du personnel associé (New York, 9 décembre 1994)

### TERRORISME

- » Convention internationale pour la répression des attentats terroristes à l'explosif (New York, 15 décembre 1997)
- » Convention internationale pour la répression du financement du terrorisme (New York, 9 décembre 1999)
- » Convention internationale pour la répression des actes de terrorisme nucléaire (New York, 13 avril 2005)\*

### CRIMINALITÉ ORGANISÉE ET CORRUPTION

- » Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée (New York, 15 novembre 2000)
- » Protocole additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée visant à

prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants (New York, 15 novembre 2000)

- » Protocole contre le trafic illicite de migrants par terre, air et mer, additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée (New York, 15 novembre 2000)
- » Protocole contre la fabrication et le trafic illicites d'armes à feu, de leurs pièces, éléments et munitions, additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée (New York, 31 mai 2001)
- » Convention des Nations Unies contre la Corruption (New York, 31 octobre 2003)\*

### ENVIRONNEMENT

- » Protocole de Kyoto à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (Kyoto, 11 décembre 1997)
- » Convention de Rotterdam sur la procédure de consentement préalable en connaissance de cause applicable dans le cas de certains produits chimiques et pesticides dangereux qui font l'objet du commerce international (Rotterdam, 10 septembre 1998)
- » Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants (Stockholm, 22 mai 2001)
- » Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques relatif à la Convention sur la diversité biologique (Montréal, 29 janvier 2000)

### DROIT DE LA MER

- » Convention des Nations Unies sur le droit de la mer (Montego Bay, 10 décembre 1982); Accord relatif à l'application de la Partie XI de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer du 10 décembre 1982 (New York, 28 juillet 1994)
- » Accord aux fins de l'application des dispositions de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer du 10 décembre 1982 relatives à la conservation et à la gestion des stocks de poissons dont les déplacements s'effectuent tant à l'intérieur qu'au-delà de zones économiques exclusives (stocks chevauchants) et des stocks de poissons grands migrateurs (New York, 4 août 1995)

### DÉSARMEMENT

- » Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (New York, 10 septembre 1996)\*
- » Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction (Oslo, 18 septembre 1997)

### SANTÉ

- » Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac (Genève, 21 mai 2003)

### DROIT DES TRAITÉS

- » Convention de Vienne sur le droit des traités (Vienne, 23 mai 1969)

\* Seuls les traités accompagnés d'un astérisque (\*) sont encore ouverts à la signature. Tous les traités sont ouverts à la ratification, à l'adhésion, à l'acceptation et à l'approbation conformément à leurs dispositions.